



## Conditions de passage du Cycle d'Orientation au Secondaire 2 dès l'année scolaire 2012/13

Elèves du CO (3 <sup>e</sup> année) Ecoles publiques	Conditions	Admission en 1 <sup>ère</sup> année		
		Gymnase	EC → MPC	ECG
Classes pré gymnasiales	Promotion selon les conditions de la 3 <sup>e</sup> année du CO	Admis	Examen comme ci-dessous	Admis
	Non promotion	Non	Non	Non
Classes générales *	Moyenne générale	Moy. branches principales		
	5.00 et plus	5.00 et plus sur 4 branches (avec anglais) pas plus d'1 note < 4.50	Procédure d'admission exceptionnelle sur préavis du directeur CO	Examen d'admission FR – AL – MA – AN (sans les notes de CO)
	4.00 et plus	4.65 et plus sur 3 branches pas de note < 4.00	Non	
		Entre 4.00 et 4.65 pas de note < 3.00	Non	Concours (en fonction des résultats, admis ou admissible en liste d'attente)
	Non promotion		Non	Examen d'admission FR – AL – MA Les notes du CO comptent pour 50%
Classes à exigences de base	5.00 et plus	5.00 et plus	Non	Non
	Autres		Non	Procédure d'admission exceptionnelle sur préavis du directeur CO
Non				

\* Complément 07/2016

Conditions transitoires dès la rentrée 2017 : sont admis au gymnase les élèves de classes générales pour autant que les conditions suivantes soient remplies :  
 - Moyenne générale : 5.2 et plus ;  
 - Aucune note inférieure à 4.5 pour les disciplines mathématiques, français et allemand.

Isabelle Chassot

Fribourg, le 14 octobre 2011

Conseillère d'Etat, Directrice